



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux

dans le cadre des
consultations prébudgétaires
du ministre des Finances du Québec

Budget 2010-2011

Montréal, le 11 décembre 2009

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec)
Canada H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télécopieur : 514 598-2052
Web : www.csn.qc.ca

Table des matières

I. Vision du développement du Québec à long terme	5
Création d'emploi et accélération de la croissance économique.....	6
Services publics, programmes sociaux et fiscalité.....	8
Développement durable.....	9
Réglementation des marchés financiers	10
II. Se donner les moyens de nos aspirations collectives.....	11
Retour à l'équilibre budgétaire.....	12
Un pacte social pour défendre les services publics et les programmes sociaux	14
L'augmentation des revenus.....	15

I. Vision du développement du Québec à long terme

Pour la CSN, la crise financière et économique qui frappe le monde depuis 2008 est une preuve indiscutable que le bien-être des populations ne peut être laissé à l'arbitraire du marché. Plus que jamais, il est clair que l'économie de marché ne peut atteindre les objectifs de justice sociale, d'égalité des chances et de développement durable sans une intervention active de l'État. Comme l'a affirmé Paul Krugman, les politiciens conservateurs et les économistes orthodoxes doivent sortir de leur aveuglement et cesser de fonder leurs politiques sur la prémisse d'une économie où des individus rationnels interagissent dans le cadre de marchés efficients¹. Cette vision idéalisée du système social et économique ne correspond pas à la réalité et c'est pourquoi les États doivent enfin jouer leur rôle pleinement. Ils doivent notamment protéger l'économie réelle contre les dérives de l'économie financière.

Les économistes, quant à eux, doivent être plus modestes au chapitre de leurs prescriptions et recommandations, notamment quant aux politiques susceptibles de susciter la croissance économique. Par exemple, ces dernières années, il est devenu clair que les pays ayant adhéré de près aux politiques du consensus de Washington² (les pays d'Amérique latine) ont connu un développement social et économique moins impressionnant que les pays qui ne se sont pas conformés d'aussi près à ces politiques (les pays de l'Asie de l'Est). De plus en plus, il est reconnu que le développement social et économique ne résulte pas de l'application de solutions toutes faites produites par les institutions internationales (OCDE, FMI, etc.), mais de politiques et d'arrangements institutionnels adaptés aux réalités locales.

Or, le Québec, au fil des décennies, s'est doté d'un ensemble de politiques et d'institutions qui, à l'intérieur du Canada, font de lui une société distincte. On évoque régulièrement le « modèle québécois » à cet égard, et celui-ci, par le truchement du processus démocratique, traduit les valeurs qui sont chères aux Québécoises et aux Québécois. Dans le cadre des consultations prébudgétaires, le gouvernement du Québec nous convie non seulement à définir des moyens pour rétablir l'équilibre budgétaire, mais également à suggérer des orientations économiques permettant d'actualiser le modèle québécois de développement afin qu'il assure l'atteinte du plein potentiel de l'économie, condition nécessaire au maintien de la qualité des services publics. Si la CSN est d'accord avec les objectifs énoncés par le gouvernement concernant la nécessaire accélération de la croissance, elle trouve pour le moins paradoxal qu'il puisse évoquer le maintien de la qualité des services publics alors qu'il propose de plafonner la croissance des dépenses de programmes à 3,2 % par an lors des prochaines années, un taux de croissance bien en deçà des 4,6 % observé en moyenne lors des sept dernières années (même ce taux de croissance

¹ *How did economists get it so wrong ?*, The New York Times Magazine, 6 septembre 2009.

² Les politiques du consensus de Washington, mises en évidence au début des années 1990, comprenaient notamment la discipline fiscale, la réorientation des dépenses publiques, la réforme de la fiscalité, la fixation du taux de change à un niveau compétitif, la libéralisation du commerce, l'ouverture aux investissements directs étrangers, la privatisation, la déréglementation, etc.

n'empêchait pas le sous-financement de plusieurs services publics et de programmes sociaux). Que la croissance économique soit au rendez-vous ou non, le gouvernement a déjà décidé d'une diminution draconienne du financement des services publics et des programmes sociaux. En ce sens, le discours gouvernemental sur le maintien de la qualité des services publics n'est pas crédible et ne convainc personne. Le gouvernement doit reconsidérer sa position sur cette question et mettre la satisfaction des besoins de la population au haut de sa liste de priorités.

Cela dit, le reste de cette section sera consacré à brosser un portrait de la vision du développement social et économique que porte la CSN, vision qui nous l'espérons saura inspirer le gouvernement. De manière générale, la CSN insiste sur la nécessité pour le gouvernement du Québec de mettre en avant un nouveau modèle de développement qui intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Création d'emploi et accélération de la croissance économique

L'accès à l'emploi, et au revenu qui en découle, est certes le principal moyen de réduire les inégalités sociales. C'est pourquoi le taux de chômage et le taux d'emploi sont des indicateurs si importants dans nos démocraties. La création d'emploi est toutefois un phénomène complexe qui résulte de la croissance économique, mais aussi de l'interaction de nombreuses politiques publiques : politique macroéconomique, politique relative au marché du travail, politique d'éducation et de formation professionnelle, lois du travail, etc. Voici quelques constats et revendications de la CSN concernant les politiques de croissance et du marché du travail :

- ✓ La stratégie de l'OCDE pour l'emploi affirme avec justesse qu'une bonne performance sur le marché du travail peut être atteinte et maintenue par différentes combinaisons de politiques : il n'y a pas de modèle unique. Certains pays qui connaissent de bonnes performances n'appliquent pas les politiques néolibérales (faible sécurité d'emploi pour les travailleurs, rôle réduit pour les conventions collectives, filet de sécurité sociale minimum, faible fardeau fiscal, etc.).
- ✓ Puisque la croissance de l'économie du Québec et du niveau de vie des Québécois dépendra de façon prépondérante de la croissance de la productivité lors des prochaines décennies, le gouvernement doit continuer à déployer des politiques pour accentuer sa croissance. L'investissement en capital physique constitue un des facteurs clés favorisant non seulement l'amélioration de la productivité, mais aussi la consolidation des emplois et la pérennité des entreprises. En particulier, l'investissement en machines et équipements à la fine pointe de la technologie est absolument nécessaire à l'obtention d'une productivité du travail permettant de soutenir la concurrence mondiale. Une main-d'œuvre qualifiée ne peut développer son plein potentiel si elle doit travailler avec des machines et des équipements désuets, de la même façon que des moyens de production de dernière génération ne peuvent fournir les rendements escomptés entre les mains d'une main-d'œuvre

insuffisamment qualifiée. La qualité de l'interaction entre le capital et le travail est cruciale pour qu'il y ait croissance de la productivité.

- ✓ Toujours dans le but d'accélérer la croissance et d'accroître la productivité, la CSN croit que l'amélioration continue des compétences de la main-d'œuvre est un incontournable tant pour les entreprises que pour les travailleurs. Ces derniers doivent avoir accès à la formation continue dans leur entreprise, peu importe leur statut d'emploi, leur scolarité et leur âge. Dans le contexte du ralentissement économique actuel, la CSN revendique que les ressources nécessaires soient allouées pour permettre à un maximum de salarié-es de bénéficier de la formation professionnelle ou pour éviter des mises à pied. La CSN appuie le programme mis sur pied en 2008 par la Commission des partenaires du marché du travail pour atteindre ces objectifs et demande une vigilance accrue du gouvernement du Québec afin que les ressources nécessaires soient disponibles pour répondre à toutes les demandes, et au besoin, pour assurer l'allongement du programme.
- ✓ La recherche-développement et l'innovation sont d'autres vecteurs importants pour soutenir la croissance économique et le développement de l'emploi. La performance globale du Québec est excellente à cet égard, mais cette bonne performance s'explique surtout par les investissements d'un nombre restreint de secteurs, comme l'aéronautique, les produits pharmaceutiques, la conception de systèmes informatiques, le génie et les services connexes, etc. Le rythme de diffusion de la recherche-développement et de l'innovation est beaucoup plus lent chez les moyennes et petites entreprises. Trop souvent, les syndicats et les travailleurs ne sont pas associés aux changements technologiques ou organisationnels qui se produisent en entreprise, ce qui compromet les chances de succès des transformations. Ce faisant, les entreprises se privent de mobiliser et de bénéficier des connaissances que les salarié-es ont développées. Pourtant, l'apport, l'adhésion et la responsabilisation de la main-d'œuvre constituent des éléments décisifs dans la réussite d'une réorganisation du travail. Au Québec, le modèle de gestion participative est encore très peu répandu dans les entreprises, même si les études réalisées à ce jour montrent que des avantages importants en termes de productivité et d'innovation découlent d'un partenariat entre la direction de l'entreprise et les salarié-es. De l'avis de plusieurs, l'accélération du développement du Québec nécessite que l'innovation sociale accompagne désormais l'innovation technologique, ce qui a été l'exception jusqu'ici. Le gouvernement devrait développer en priorité de nouvelles mesures destinées à soutenir l'innovation sociale sous toutes ses formes.
- ✓ La CSN revendique une modernisation des lois du travail et des régimes de protection sociale pour que toute la main-d'œuvre puisse bénéficier des mêmes droits. Il est plus que temps que les travailleuses et les travailleurs atypiques (temporaires, autonomes, à temps partiel, etc.) qui représentent plus du tiers de la main-d'œuvre aient accès aux mêmes avantages et protections. Nous pensons entre autres aux travailleurs sylvicoles et aux salarié-es du transport scolaire. Le

sort de ces derniers dépend d'une enveloppe dévolue aux commissions scolaires. Du même souffle, la CSN réclame des modifications au Code du travail pour faciliter l'accès à la syndicalisation.

- ✓ La CSN revendique une modernisation des dispositions relatives aux licenciements collectifs, afin d'exiger une plus grande transparence de la part des entreprises et pour garantir une plus grande sécurité économique aux travailleurs et aux communautés concernées.

Services publics, programmes sociaux et fiscalité

Une réflexion sur la croissance économique et les finances publiques est indissociable de notre vision du rôle de l'État. À la CSN, nous croyons qu'un État moderne doit se déployer sur plusieurs fronts. La santé et les services sociaux, l'éducation, la formation professionnelle, mais aussi l'emploi et les lois du travail, le développement local et régional, la lutte aux inégalités et aux exclusions, la protection du revenu, les mesures de soutien à la famille, l'environnement, le transport en commun, l'immigration, la culture, etc., sont autant de domaines où l'intervention publique est nécessaire. Cela ne peut évidemment se faire avec une forte limitation des dépenses de programmes.

Les services publics et les programmes sociaux sont des piliers essentiels de nos sociétés. Ils assurent une redistribution de la richesse et une meilleure égalité des chances. Leur accessibilité a une incidence considérable sur les perspectives d'avenir des personnes. La CSN s'est toujours opposée au désengagement de l'État. L'expérience de plusieurs pays est là pour le prouver; un tel désengagement ne peut que conduire à plus de pauvreté et d'inégalités ainsi qu'à l'aggravation des disparités entre les régions, à l'effritement social et à l'exclusion. L'État doit avoir les moyens d'assurer le financement des services publics et des programmes sociaux dont la société québécoise a choisi de se doter. Un niveau de fiscalité plus élevé a pour contrepartie un niveau plus élevé de services publics et de programmes sociaux accessibles et de qualité. On ne peut avoir l'un sans l'autre.

D'ailleurs, les pays socio-démocrates scandinaves à fiscalité élevée³ obtiennent de meilleurs résultats économiques et sociaux que les pays pratiquant des politiques néolibérales. Malgré un niveau de dépenses publiques plus élevé, essentiellement en raison des dépenses sociales, ces pays montrent les caractéristiques suivantes :

- ✓ Un taux d'emploi plus élevé que les pays faisant confiance au libre marché, notamment en raison d'un taux d'activité plus élevé des femmes et des politiques plus agressives pour soutenir dès la petite enfance les personnes susceptibles de souffrir d'exclusion.

³ Nous parlons ici de la Finlande, de la Suède, de la Norvège et du Danemark.

- ✓ Un niveau de revenu par personne plus élevé en moyenne que les autres pays capitalistes.
- ✓ Un taux de pauvreté plus faible, en raison d'une distribution du revenu et de la richesse moins inégalitaire que dans les pays mettant en œuvre des politiques néolibérales.
- ✓ Un fort taux d'épargne national, en dépit d'un fardeau fiscal élevé.

La CSN va donc défendre sa vision des services publics et des programmes sociaux avec conviction. Nous savons très bien que le débat qui s'engage sera l'occasion pour les partisans de l'État minimal de revenir à la charge. Ils chercheront à orienter les solutions vers une réduction de la capacité d'intervention de l'État et à transférer une part importante du financement des services publics et des programmes sociaux vers les individus. La CSN, tout en étant consciente que notre capacité fiscale n'est pas illimitée, croit que le Québec peut se donner les moyens de ses aspirations collectives.

Développement durable

La mise en œuvre du protocole de Kyoto et l'établissement de nouvelles cibles pour la période 2012-2020 s'inscrivent dans un long processus qui doit mener à une réduction mondiale des émissions de GES de 80 % en 2050. Ce faisant, le Québec, comme les autres régions du monde, doit passer progressivement à un modèle de croissance fondé sur le principe du développement durable et convertir son économie aux technologies vertes. Les cibles de réduction de GES sont un incitatif qui vise au développement d'une économie à faible intensité en carbone. À l'aube du sommet de Copenhague, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il chercherait à réduire ses émissions de GES de 20 % d'ici 2020. Dans le cadre de la récente consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la CSN avait plutôt proposé une réduction des GES située entre 25 % et 40 % (selon le GIEC, les cibles mondiales à atteindre d'ici 2020 sont incluses dans cet intervalle). Il n'en reste pas moins que dans le contexte nord-américain, le Québec s'est donné une cible relativement ambitieuse. Il s'agit là d'une étape importante vers un nouveau modèle de croissance. L'atteinte de la cible choisie va demander l'implication de tous les acteurs de la société québécoise. Ces derniers seront au rendez-vous dans la mesure où ils seront associés à cette démarche. Voici, en terminant sur cette question, quelques-unes des recommandations formulées par la CSN dans le cadre de la consultation sur les changements climatiques :

- ✓ Porter l'objectif de libérer le Québec de sa dépendance au pétrole le plus tôt possible.
- ✓ Viser la diminution du parc automobile québécois en orientant résolument la mobilité des personnes autour du transport en commun et du transport actif.

- ✓ Exploiter le potentiel de développement du transport collectif grâce à l'électricité, pour les transports urbain et interurbain, notamment par un réseau ferroviaire électrifié interurbain. Apporter des solutions vertes et efficaces pour le corridor Québec-Montréal, sans délaissier pour autant les municipalités moins peuplées.
- ✓ Rompre avec le modèle d'étalement urbain à faible densité et proposer des développements qui favorisent le façonnement de quartiers à l'échelle humaine où les populations possèdent de réelles solutions de rechange à l'utilisation de l'automobile.
- ✓ Envisager des mesures financières en fonction de l'organisation des transports dans chaque région et entre celles-ci.
- ✓ Déployer des mesures fiscales incitatives orientant la mobilité des personnes vers le transport collectif.
- ✓ Créer des comités regroupant des syndicats, des entreprises, des organismes environnementaux et le gouvernement pour examiner les enjeux propres à chaque secteur et à chaque région en matière de production de gaz à effet de serre.

Réglementation des marchés financiers

Dans le contexte de la crise financière internationale, plusieurs propositions de réforme du système financier ont circulé. Maintenant que le plus fort de la tempête est passé, le système financier semble devoir faire l'objet de changements à la marge plutôt que de réformes radicales qui seraient nécessaires pour éviter un retour au bord du précipice. Il est clair que le système financier résiste à une réforme en profondeur de ses pratiques et que plusieurs États répugnent à aller au-delà de la stabilisation et du sauvetage du système actuel. La CSN croit que c'est là une erreur et qu'il est grand temps de mettre l'économie financière au service de l'économie réelle. Voici quelques suggestions à cet effet :

- ✓ La CSN revendique des mécanismes de réglementation pour tous les nouveaux acteurs, produits et pratiques de la nouvelle économie financière (fonds spéculatifs (*hedge funds*), fonds d'investissement privés, utilisation des paradis fiscaux, produits financiers dont le risque ne peut être évalué, etc.). La supervision prudentielle, c'est-à-dire la soumission aux autorités réglementaires et aux normes, doit viser toutes les institutions financières puisque nous savons maintenant que tout le monde doit payer lorsque les choses tournent mal. Prendre des risques doit impliquer la constitution de réserves dans le système financier.
- ✓ La CSN exige l'examen de solutions de rechange pour mettre fin au quasi-monopole des grandes agences de notation de crédit (*Moody's, Standard & Poors, Fitch & Ibc, DBRS, etc.*). Les banques centrales, comme la Banque du Canada, devraient-elles assumer cette fonction ? Certains observateurs affirment qu'avec

un peu de volonté politique des gouvernements, les banques centrales seraient tout à fait en mesure de jouer le rôle d'une agence de notation de crédit. Une solution alternative doit être trouvée, puisque les agences de notation de crédit, ces entreprises privées qui évaluent tous les gouvernements, les entreprises et les institutions ont failli à leur tâche (elles ont été dans l'incapacité d'évaluer correctement les risques liés à la titrisation des crédits immobiliers). On peut légitimement se demander si des entreprises privées peuvent assumer valablement une fonction qui a une incidence aussi forte sur les marchés. Le gouvernement du Québec doit utiliser toutes les tribunes qui lui sont offertes pour rappeler l'importance de trouver des solutions à cette hégémonie des agences de notation.

- ✓ Dans le secteur bancaire, comme le suggérait le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, il faudrait modifier le système de provisionnement de façon à permettre aux banques d'accumuler suffisamment de provisions en haut de cycle, lorsque l'économie connaît une bonne croissance. Cela leur éviterait de constater l'insuffisance de leurs fonds propres lorsque la conjoncture se dégrade et de chercher, au pire moment pour l'économie, à les reconstituer. Cette mesure permettrait d'atténuer le caractère procyclique de l'activité bancaire.

II. Se donner les moyens de nos aspirations collectives

À la suite de la crise financière et économique, les finances publiques du Québec se sont détériorées, comme on pouvait s'y attendre. Si l'équilibre budgétaire a pu être réalisé en 2008-2009 (en recourant à la réserve budgétaire), la mise à jour économique et financière de l'automne projette un déficit de 4,695 milliards de dollars en 2009-2010. Selon le plan quinquennal du gouvernement, l'équilibre budgétaire ne pourra être de nouveau atteint qu'en 2013-2014, à la suite de la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre dont certaines modalités sont connues et d'autres restent à déterminer. Il importe de noter que le Québec a mieux résisté à la récession que plusieurs autres régions, le ratio déficit budgétaire/PIB du Québec de 1,6 %, sera l'un des plus faibles des pays développés. En comparaison, ce ratio sera de 3,7 % au Canada, de 4,4 % en Ontario, de 8,2 % en France, de 9,9 % aux États-Unis et de 12,8 % en Angleterre.

Avant la récession, les équilibres financiers du gouvernement du Québec étaient déjà précaires depuis un moment. Plusieurs raisons expliquent cette situation.

Tout d'abord, une fois au pouvoir, le gouvernement libéral a fait de la réduction du fardeau fiscal une priorité. La taxe sur le capital touchant les entreprises, qui sera totalement éliminée en janvier 2011, représente un manque à gagner de 2 milliards de dollars pour le gouvernement. Les particuliers ont aussi bénéficié d'allègements fiscaux, notamment une diminution de près d'un milliard de dollars lors du budget 2007-2008, financée à partir de l'augmentation de la péréquation qui devait contribuer à réduire le déséquilibre fiscal. Le gouvernement du Québec est donc en partie responsable de l'impasse

budgétaire à laquelle il est confronté actuellement, à tout le moins en ce qui concerne la partie structurelle de celle-ci.

Ensuite, malgré la réalisation d'équilibres budgétaires ou quasi-équilibres budgétaires depuis 1998-1999, le gouvernement du Québec n'a jamais disposé d'une marge de manœuvre analogue à celle du gouvernement fédéral.

Dans les années 1990, le gouvernement fédéral a réglé en partie son problème de déficit budgétaire en coupant de manière radicale les transferts aux provinces, au moment même où celles-ci tentaient elles aussi d'équilibrer leur budget. Il en est résulté un important déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Même si les transferts fédéraux ont augmenté depuis, ils représentent une contribution fédérale plus faible qu'auparavant. Le déséquilibre fiscal persiste et pénalise particulièrement le Québec. Dès le début de la récession, le gouvernement fédéral a modifié unilatéralement le programme de péréquation, ce qui a fait perdre au Québec, le seul gain véritable issu du règlement partiel du déséquilibre fiscal dans le cadre du budget fédéral 2007-2008. Par ailleurs, les transferts fédéraux pour les programmes sociaux continuent à pénaliser le Québec, puisqu'ils ne se font plus sur la base des besoins réels, mais au prorata de la population des provinces. Ce mode de financement inéquitable fait en sorte que la contribution fédérale n'est que de 2 788 \$ par prestataire de l'aide sociale au Québec alors qu'elle est de 11 607 \$ en Alberta (alors qu'une personne apte à travailler peut recevoir un maximum de 4 824 \$ dans cette province). En raison de la formule de financement par personne, le niveau de financement fédéral par étudiant universitaire au Québec est le troisième plus faible au Canada. Dans le domaine de la santé, la formule de financement par personne pénalise aussi le Québec, puisque sa population vieillit un peu plus rapidement que celle du reste du Canada. Voilà autant de raisons de continuer à réclamer une réforme du fédéralisme fiscal.

Finalement, le vieillissement de la population exerce une pression croissante sur les coûts du système public de santé et de services sociaux, coûts qui sont principalement assumés par les provinces et le Québec. Ce phénomène ne touche pas autant le gouvernement fédéral.

Retour à l'équilibre budgétaire

La CSN a plusieurs réserves à formuler à l'égard du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Premièrement, le gouvernement se donne trop peu de temps pour retrouver l'équilibre budgétaire. Pourquoi le Québec n'aurait-il besoin que de cinq ans alors que le Canada se donne six ans et l'Ontario sept ? Tout en reconnaissant que l'équilibre budgétaire peut constituer un objectif souhaitable, la CSN réitère que cet objectif ne doit pas être élevé au rang de dogme. Il ne faut pas crier à la fin de la récession trop vite. Lors des prochaines années, les déficits budgétaires auront un rôle important à jouer pour soutenir l'économie, puisque la reprise économique s'annonce lente.

Deuxièmement, le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement suppose une croissance des dépenses de programmes de 3,2 % à compter de 2010-2011, et ce, jusqu'à 2013-2014 et sans doute au-delà. Cela est inacceptable : depuis 1970-1971, la croissance des dépenses de programmes n'a été égale ou inférieure à 3,2 % que 8 fois et il s'agissait toujours de période de compressions sévères, bien que temporaires. Le gouvernement libéral nous propose aujourd'hui des compressions sévères à perpétuité. C'est là l'inverse d'un projet de société. Une croissance des dépenses de programmes de 3,2 % par an ne signifie rien de moins que la destruction des services publics et des programmes sociaux que les Québécois se sont donnés au fil des ans. Non seulement ne sera-t-il plus possible d'améliorer, ou à tout le moins de maintenir, l'offre de services et de programmes, mais ceux-ci sont condamnés à décliner en quantité et en qualité, alors même que des investissements sont nécessaires pour en améliorer la performance et pour satisfaire aux besoins de la population, tant en éducation, en santé, qu'au plan des transports collectifs, de la politique industrielle, etc. Pour la CSN, le gouvernement doit s'organiser pour obtenir suffisamment de revenus pour assumer adéquatement ses grandes missions.

Troisièmement, il est clair que dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement songe à un recours accru à la tarification, comme le proposait notamment le groupe de travail dirigé par Claude Montmarquette. Le budget 2009-2010 annonçait l'indexation de tous les tarifs n'étant pas déjà indexés. Cet automne, sans que cette option ait fait l'objet d'une proposition formelle de la part du gouvernement, plusieurs ministres se sont prononcés pour une augmentation des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec. La CSN, quant à elle, rejette toutes solutions au problème budgétaire qui passeraient par des augmentations de tarifs sur des biens et des services jugés essentiels.

Sur la question des tarifs d'électricité, la CSN souhaite que le gouvernement prenne le temps de faire une analyse de tous les aspects liés à cette question, et ce, dans un débat public large, en dehors du cadre de la recherche de solutions au problème budgétaire. Les dimensions suivantes devraient être évaluées :

- ✓ L'impact d'une augmentation de tarif selon les catégories d'utilisateurs, sur la consommation et les économies d'énergie, sur les exportations, etc.
- ✓ La nécessité d'assurer un financement de la recherche et du développement à la hauteur des défis que nous devons relever en matière d'énergies alternatives.
- ✓ L'autonomie énergétique du Québec.
- ✓ Redéfinir le rôle et la mission d'Hydro-Québec, notamment quant à une plus grande imputabilité de la société d'État et de ses projets de développement ainsi que la restauration des pouvoirs de régulation des organismes publics.

- ✓ La nationalisation du développement et de l'exploitation des nouvelles énergies (éolienne, géothermie, etc.).

Quatrièmement, le gouvernement a annoncé dans le dernier budget une augmentation de la TVQ, qui passera de 7,5 % à 8,5 % en janvier 2011. Depuis, le ministre des Finances a évoqué la possibilité d'une hausse d'un autre point de pourcentage. Sur cette question, la CSN croit qu'il faudrait d'abord analyser l'impact d'une telle mesure du point de vue de l'équité entre contribuables en assurant une plus grande progressivité dans son application.

Ces réserves étant faites, il n'en reste pas moins que des choix difficiles, mais nécessaires doivent être faits pour assurer un financement adéquat aux services publics et aux programmes sociaux. Afin d'assurer leur pérennité, la CSN propose les moyens suivants, inscrits dans le cadre d'un pacte social.

Un pacte social pour défendre les services publics et les programmes sociaux

Puisqu'il ne saurait être possible de promouvoir des principes tels que la justice sociale, la redistribution du revenu et de la richesse et l'égalité des chances sans une offre de services publics et de programmes sociaux développée, la CSN propose d'augmenter le financement de ces services et programmes dans le cadre d'un pacte social qui réaffirme leur nécessité dans le cadre d'une société moderne, prospère et solidaire.

Mais parallèlement à la recherche de solutions aux finances publiques, il est devenu impérieux de rétablir la confiance des citoyens dans la gestion des deniers qu'ils confient déjà à l'État.

Dans la foulée des affaires de corruption, de collusion et d'autres malversations révélées dans le secteur municipal, le rapport du vérificateur général est venu cristalliser la perception d'une gangrène généralisée dans toute l'administration publique.

Mais il y a pire. Il s'agit du refus entêté du gouvernement de déclencher une enquête publique sur tout le processus d'octroi des contrats et du mantra pro PPP que le gouvernement continue de marteler, notamment dans les projets des hôpitaux universitaires, et ce, malgré les chiffres truqués et tronqués dont a fait état le vérificateur général.

Si on avait voulu délibérément miner le terrain d'un grand débat serein et constructif sur les finances publiques d'un Québec du 21^e siècle, on n'aurait pas fait mieux.

Le gouvernement doit agir. Maintenant.

L'augmentation des revenus

L'augmentation des revenus de l'État québécois ne doit pas nuire à la sortie de crise de l'économie et doit être étalée sur une période de temps suffisante pour en atténuer les impacts. Dans l'esprit de la CSN, l'instauration de mesures de revenus ne doit pas être contrainte par le cadre temporel de la Loi sur l'équilibre budgétaire et peut donc s'étendre, s'il y a lieu, au-delà de l'année budgétaire 2013-2014. Voici les principales mesures de revenus proposées par la CSN :

1. Il s'agit de s'assurer que chacun s'acquitte de sa contribution à l'État québécois, entre autres :
 - ✓ Que le gouvernement du Québec instaure les mesures les plus contraignantes pour contrer l'évitement et l'évasion fiscale, particulièrement les grandes corporations.
 - ✓ Que le gouvernement améliore l'encadrement des compagnies minières tel que le recommande le vérificateur général du Québec, notamment en ce qui a trait aux redevances devant être versées au Fonds consolidé du Québec, et à la restauration des sites, tout en tenant compte de la nécessité d'appuyer le développement régional.
 - ✓ Que le gouvernement du Québec réclame du gouvernement fédéral une augmentation des transferts fédéraux au chapitre :
 - de l'enseignement postsecondaire : il manque 800 millions de dollars pour retrouver le niveau de financement fédéral de 1994-1995;
 - de la santé : compte tenu de l'augmentation prévisible des dépenses publiques, le gouvernement doit chercher à obtenir une contribution fédérale allant au-delà de ce qui a été établi par la commission Romanow, soit 25 % du total des dépenses de santé.
2. De la même manière que la conjoncture économique a forcé le gouvernement à abandonner momentanément son objectif d'équilibre budgétaire, celui-ci doit maintenant surseoir à la contribution prévue au Fonds des générations pour les prochaines années. Le versement prévu au Fonds des générations est de 881 millions de dollars en 2010-2011 et augmente progressivement à 1,128 milliard de dollars en 2013-2014. Il n'y a aucune logique à diminuer de façon marginale la croissance de l'endettement du gouvernement avec ce Fonds en période de récession ou de faible croissance économique. À court et moyen termes, le remboursement de la dette ne peut d'aucune manière être une priorité pour le gouvernement du Québec. La situation actuelle est exceptionnelle et demande donc des mesures exceptionnelles. Il y a d'ailleurs là exactement ce qu'il faut pour garantir une croissance des dépenses de programmes équivalant à celle qu'on a connue ces dernières années.

Par ailleurs, puisqu'il est question de générations, nous croyons que le gouvernement devrait saisir l'occasion de sortir de son « périmètre » comptable à court terme afin que cette marge de manœuvre serve plutôt à la définition de politiques publiques structurantes pour l'avenir du Québec. Au lieu de prétendre rembourser la dette avec les redevances hydrauliques, le gouvernement doit plutôt bâtir le Québec de demain en investissant davantage dans l'éducation et la formation (il y a urgence à trouver une solution au décrochage au niveau secondaire), dans la santé et les services sociaux, dans les transports collectifs, dans l'innovation et la R & D, dans les programmes sociaux, etc.

3. Une réforme de la fiscalité qui renforcerait la progressivité du régime fiscal tout en récupérant minimalement l'équivalent des baisses d'impôt et taxes consenties depuis 2006-2007. De plus, le régime fiscal devrait assurer une juste contribution des individus et des entreprises. La CSN propose notamment les mesures suivantes :
 - ✓ Augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables à revenu élevé. Cela pourrait se faire d'abord par l'introduction d'un palier supplémentaire d'imposition.
 - ✓ Augmentation ou à tout le moins stabilisation de la contribution des entreprises.
 - ✓ Introduction d'une taxe de vente supplémentaire sur les produits de luxe.
 - ✓ Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès des autres gouvernements pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières spéculatives.
 - ✓ Que le gouvernement du Québec axe davantage son action vers des écotaxes dont les revenus seraient dédiés à la mise en œuvre de diverses mesures environnementales. Ces écotaxes devraient permettre de modifier les comportements afin de faciliter l'atteinte des cibles de réduction de GES et de contribuer à la mise en place d'une fiscalité moderne, comme dans certains pays où ce type de revenu fait déjà partie intégrante du paysage fiscal.